

Document d'information synthétique (DIS) fourni dans le cadre d'une offre ouverte au public d'un montant inférieur à 8 millions d'euros et établi conformément à l'annexe II de l'instruction AMF DOC-2018-07

PRÉSENTATION DE L'OFFRE DU PROJET SPORTIF : GABY DE COURCEL



- **Dénomination :** EQUIDEAL
- **Forme sociale :** Société par actions simplifiée (SAS) au capital de 105 100 €
- **Siège social :** 50 Rue du Sable, 71290 Ormes (France)
- **Numéro d'identification RCS :** 933 833 378 R.C.S. de Chalon-Sur-Saône

- **Président :** M. Franck Deschenaux : 06 72 89 73 21
- **Directeur Général :** M. Dorian Mouton : 06 75 94 35 04
- **Courriel :** Franck@equideal.io / Dorian@equideal.io

Les investisseurs sont informés que la présente offre de titres financiers ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers et ne répond pas aux exigences d'une offre de financement participatif au sens du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

I – Activité de l'émetteur et du projet

Jusqu'à présent, le marché des chevaux de sport demeurait un univers confidentiel et réservé à une élite, rendant l'accès à des opportunités de rendement attractif particulièrement complexe.

La S.A.S Equideal est spécialisée dans la valorisation de chevaux de sport. Avec **EQUIDEAL**, pour la première fois, il devient possible pour **tout un chacun (hors mineurs)** de participer à des projets sportifs équestres dès **50 €**, **sans les contraintes** liées à la gestion des frais de pension ou d'entraînement.

Grâce aux contributions d'investisseurs particuliers ou professionnels,

Equideal finance l'ensemble du projet sportif :

- Acquisition du cheval
- Valorisation du cheval
- Entraînement du cheval
- Entretien du cheval

Cette approche garantit une meilleure répartition des risques et une plus grande accessibilité, tout en assurant aux cavaliers un soutien financier pérenne et aux investisseurs une participation directe à la réussite de projets prometteurs.

Cette prise de participation dans les projets sportifs équins vise exclusivement la revente des chevaux à moyen terme, une fois leur valeur augmentée par la formation, l'exposition en concours, et le développement de leur palmarès. La cession constitue l'objectif contractuel et économique central de l'opération.

Les chevaux acquis dans le cadre des projets sportifs sont sélectionnés selon des critères rigoureux, combinant génétique, morphologie, comportement et capacité sportive. Il s'agit :

- de chevaux âgés de 4 à 12 ans,
- issus de stud-books de référence (Selle Français, BWP, KWPN, Holstein, Zangersheide, etc.), gage de lignée et de potentiel ;
- présentant soit des performances déjà établies, soit un potentiel sportif significatif, validé par des professionnels indépendants.

Les chevaux sont principalement localisés en France, où se situent les installations de valorisation, incluant écuries, infrastructures sportives, personnel qualifié et suivi vétérinaire. Certains chevaux peuvent temporairement être déplacés vers d'autres pays dans le cadre de compétitions ou de stages d'entraînement, selon les impératifs de valorisation.

L'ensemble des opérations de gestion (travail monté, soins, planification sportive) est réalisé sous encadrement professionnel, par des équipes reconnues dans le secteur, selon des standards élevés de traçabilité, de sécurité sanitaire et de bien-être animal.

L'univers d'investissement porte sur l'acquisition, la valorisation et la revente de chevaux de sport vivants dans le cadre de projets sportifs et dans une optique de performance économique à moyen terme. Le modèle repose sur une logique de négoce structurée et non sur la détention longue ou la mise en pension passive.

Les débouchés visés sont principalement situés en Europe de l'Ouest (France, Belgique, Allemagne, Pays-Bas), où la demande pour les chevaux performants à fort potentiel reste élevée.

En France, on recense environ **2,5 millions de passionnés d'équitation** et plus de **700 000 licenciés** auprès de la Fédération Française d'Équitation. Le marché du cheval de sport représente une niche internationale, dynamique, compétitive, et partiellement désintermédiée. Il combine des éléments de marché de biens corporels de luxe, de sport de haut niveau et de stratégie patrimoniale. La volatilité du marché est maîtrisée par la sélection des actifs, le positionnement sur des chevaux à valeur ajoutée élevée.

La S.A.S Equideal.io

La SAS Equideal a été créée le 7 octobre 2024 au 50 Rue du Sable, 71290 Ormes (France) par Franck Deschenaux et Dorian Mouton. Après la constitution de la Société, une première levée de fonds a été réalisée en date du 05.07.2025 pour augmenter le capital social à 105 100 €

Le capital social est intégralement libéré. À l'issue de l'offre, le capital social de la société sera composé d'une seule catégorie d'actions ordinaires conférant des droits identiques.

La SAS Equideal est dirigée par M. Franck Deschenaux (Président). L'équipe de direction est également composée de Dorian Mouton (COO), Yannis Coulibaly (CTO) et Fabian Humbert (CFO). Les équipes d'Equideal.io sont réparties entre les différents pôles (Recherche & Développement, Juridique, Commercial & Marketing) et des advisors.

Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte suivant : <https://www.equideal.io/data-room>

pour accéder :

- A la table de capitalisation de la société Equideal
- Aux statuts de la société Equideal
- Au KBIS de la Société Equideal
- Aux comptes existants (comptes de résultats + prévisionnel sur 5 ans)
- Au curriculum vitae des représentants légaux de la Société
- A l'organigramme des principaux membres de l'équipe de direction.
- Aux mentions légales de la société
- A la politique de confidentialité

Une copie des rapports des organes sociaux à l'attention des assemblées générales du dernier exercice et de l'exercice en cours peut être obtenue sur demande à l'adresse suivante : dorian@equideal.io

Présentation du projet (l'offre)

Equideale propose plusieurs offres, sous forme de projets sportifs, de sorte qu'il n'existe pas une dénomination précise.

Dès lors que les offres ont vocation à permettre le financement de l'acquisition, la valorisation, l'entraînement et l'entretien d'un cheval de sport par des particuliers ou des professionnels, chaque offre porte le nom du cheval de sport concerné.

L'offre de titres non cotés, objet du présent document d'information synthétique (DIS), s'effectue dans le cadre du projet sportif "Gaby de Courcel" porté par Equideale.io.

Le projet prévoit une valorisation de Gaby de Courcel sur 2 ans au sein des écuries de Cyril Bouvard. Les objectifs sont les suivants:

- 2025 : Participation à des Grands Prix nationaux de haut niveau.
- 2026 : Compétitions internationales de niveaux 3 ou 4 étoiles.
- 2027 : Préparation de sa commercialisation dans les meilleures conditions.

Gaby de Courcel est une jument Selle Français, alezane, née en 2016, mesurant 170 cm. Elle est décrite comme élégante, sportive et charismatique, possédant puissance, réactivité et intelligence sur les barres. Ses origines sont prestigieuses (TYPE TOP DU MONTEIL, CALVARO, LAMM DE FETAN). Elle a été acquise à 4 ans et a démontré des aptitudes supérieures à la normale, atteignant une compétitivité au niveau 145 à l'âge de 8 ans.

L'offre porte sur la souscription de 2500 parts, moyennant un prix unitaire de souscription de 62,08 € par part. Le montant total du projet est ainsi fixé à 155 200 €.

La valorisation du projet avant l'émission des parts est de 155 200 €.

Le montant minimum de souscription est de 62,08 € (soit 1 part), et il n'y a pas de montant maximum de souscription par investisseur, sous réserve de la disponibilité des parts.

Le projet sportif de Gaby De Courcel accompagné de son cavalier Cyril Bouvard

GABY DE COURCEL

Selle Français | Jument | 170 | Alezan | 2016



J'ai acquis Gaby à l'âge de 4 ans, et dès le départ, elle a démontré des aptitudes bien supérieures à la normale. Avec ses origines prestigieuses, elle bénéficie d'un équilibre génétique optimisé pour la compétition de haut niveau.

GABY DE COURCEL est une jument à la fois élégante, sportive et charismatique. Elle incarne parfaitement les qualités recherchées chez un cheval de sport moderne : puissance, réactivité et intelligence sur les barres.




EQUIDEAL

Gaby a bénéficié d'une formation ciblée, lui permettant de progresser pour atteindre une compétitivité au niveau 145 durant son année de 8 ans.

Je suis convaincu qu'elle représentera ma future relève et j'ai beaucoup d'espoir en son potentiel.

TYPE TOP DU MONTEIL

- CALVARO
- IMAGE D'UN SOIR

GABY DE COURCEL

VALSE DE COURCEL

- LAMM DE FETAN
- CALME TOI

CYRIL BOUVARD

Facebook Instagram site web



En selle depuis son plus jeune âge, Cyril participe aux épreuves children, cadet et remporte en 2006 un premier titre majeur Champion de France junior, associé à l'étalon Cap de B'néville.

Entre 2006 et 2011, Cyril évolue et prouve tout son talent. Plusieurs fois sélectionné en équipe de France Juniors et Jeunes Cavaliers, en 2008, il se classe quatrième par équipe aux Championnats d'Europe Jeunes Cavaliers de Prague.

Ses performances, sa régularité ainsi que ses qualités sportives reconnues et appréciées de l'équipe fédérale lui ouvrent les portes de l'équipe de France.

- Champion de France Junior en 2006
- Victoire GP **** à Poznan 2017
- Victoire par équipe de la coupe des nations CSIO**** de Gijon
- Nombreuses performances en concours national et international
- Deuxième place par équipe dans la Coupe des Nations CSIO**** de Sopot.

Projet sportif :

Ce projet prévoit une valorisation durant 2 ans de GABY DE COURCEL au sein des écuries de Cyril Bouvard. Gaby se distingue par son respect et sa puissance, cette jument de 9 ans a déjà concouru sur des épreuves jusqu'à 145 et démontre un potentiel grandissant.

Objectifs de valorisation :

Dans le cadre de son évolution, il est essentiel de progresser avec prudence afin de préserver ses qualités. voici mon ambition pour ce projet sportif sur 2 ans :

- En 2025 : Participation à des Grands Prix nationaux de haut niveau.
- En 2026 : Compétitions internationales de niveaux 3 ou 4 étoiles.
- En 2027 : Préparer sa commercialisation dans les meilleures conditions.

Durée du projet : 2 ans

Prix du projet : 155'200 €

Prix de la part : 62,08 €

Nombre de parts : 2500 parts

 Dossier médical transmis sur demande

62,08 €

L'offre est diffusée en France, avec une documentation rédigée en français.

Toute personne physique majeure domiciliée en France ou dans un autre État membre de l'Union européenne, ou toute personne morale dont le siège est situé en France ou dans un autre État membre de l'Union européenne, souhaitant concourir à la réalisation de l'objet d'Equideal.io en vue de la réussite du projet Gaby de Courcel, peut devenir investisseur du projet.

La période de l'offre sera fixée conformément au contrat de valorisation, elle est aujourd'hui prévue sur une durée de trois mois, sur les mois d'avril, mai et juin 2025.

II – Risques liés à l'activité de l'émetteur et à son projet

L'investissement proposé présente des risques significatifs inhérents à la nature des actifs sous-jacents (chevaux de sport vivants) et à la structure de l'opération.

Sont détaillés ici les risques auxquels s'expose l'investisseur en choisissant d'investir dans l'offre proposée, et de façon non limitative, s'ils sont applicables :

1. Risque de perte en capital

L'investisseur peut ne pas récupérer l'intégralité du montant investi, voire subir une perte totale, en cas de contre-performance du ou des chevaux concernés, d'accident, de dépréciation de valeur ou d'absence de revente à un prix suffisant.

2. Risque lié à la nature vivante des actifs

Le cheval étant un être vivant, il est exposé à des risques biologiques ou sanitaires (maladie, blessure, mortalité). Une assurance mortalité est souscrite systématiquement, mais elle ne couvre pas nécessairement tous les cas de dépréciation. Des risques existent aussi lors du transport de l'animal. D'autres risques existent : "notamment en cas de mauvaises conditions d'hébergement, d'administration d'une alimentation inadéquate, de défauts de gestion vétérinaire ou éthologique entraînant une dégradation de l'état du cheval". De façon plus résiduelle, le risque de vol de l'animal n'est pas à exclure.

3. Risque sportif et économique

La valorisation dépend directement des performances sportives, elles-mêmes soumises à des aléas nombreux (résultats en compétition, comportement, etc.).

4. Risque de liquidité

Le marché des chevaux de sport n'est pas liquide, ni homogène. L'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie de revente ou de retrait anticipé. Il doit conserver ses parts jusqu'au terme du projet, sans possibilité de cession, sauf disposition spécifique contractuelle ou mise en place future d'un marché secondaire.

5. Risque de marché

Le prix de revente dépend des conditions du marché du cheval de sport au moment de la cession. Ce marché est de gré à gré.

6. Risque juridique et réglementaire

L'opération est soumise à l'évolution du cadre juridique applicable. Des contraintes réglementaires accrues peuvent impacter tout ou partie des engagements initiaux.

7. Risque de contrepartie

Le bon déroulé des opérations dépend de la bonne exécution, par Equideal et ses partenaires, des engagements liés à la gestion, à la valorisation et à la revente du cheval. Une défaillance opérationnelle pourrait affecter les perspectives de rendement.

8. Risques Généraux liés à l'Investissement dans des Sociétés Non Cotées

- **Risque de perte totale ou partielle du capital investi** : L'investissement dans Equideal, comme tout investissement dans une société non cotée, présente un risque de perte totale ou partielle du capital investi. La performance de l'investissement est directement liée à la réussite des projets financés et à la santé financière de la société.
- **Risque d'illiquidité** : Les titres d'une société non cotée ne sont pas négociables sur un marché réglementé. Il peut être difficile, voire impossible, de vendre ses parts avant la fin du projet ou en cas de besoin de liquidités.
- **Risque lié à la cession de contrôle** : En cas de cession de contrôle de la société, les conditions de sortie pour les investisseurs pourraient ne pas être favorables.
- **Risque lié à la situation financière de la société** : Actuellement, avant la réalisation de la levée de fonds de la présente offre, la société dispose d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie pour les 6 prochains mois.

Minoration des risques : Assurance sur les projets sportifs

Les projets sportifs font l'objet d'une assurance mortalité systématique, souscrite pour chaque projet. Equideal collabore à cet effet avec un courtier en assurance indépendant, chargé d'identifier et de proposer, pour chaque opération, le contrat le plus adapté auprès d'assureurs spécialisés.

Le partenaire de courtage référent est :

- **Nom** : S.C.A. Schmitz Courtage Assurances
- **Forme juridique** : EURL
- **Siège social** : Chemin de Maquens, ZI La Bouriette, 11000 Carcassonne, France
- **Dirigeant** : M. Mathieu Schmitz
- **Capital social** : 7 500 €
- **SIREN** : 480 611 334
- **Code NAF** : 66.22Z (Activités des agents et courtiers d'assurances)
- **Inscription ORIAS** : n°07028166

Les contrats d'assurance sont ensuite souscrits auprès de compagnies tierces, sélectionnées par le courtier selon les besoins de chaque projet. À titre d'exemple, les assureurs intervenus dans le cadre d'opérations antérieures incluent notamment **Markel** et **Abeille Assurances**.

Le contrat d'assurance applicable à chaque opération pourra être communiqué sur simple demande à l'adresse franck@equideal.io, il sera également présent est consultable au sein de l'application [equideal.io](https://www.equideal.io)

« Avec le temps, de nouveaux risques pourront apparaître et ceux présentés pourront évoluer. »

III – Capital social

La SAS Equideal a été créée le 7 octobre 2024 au 50 Rue du Sable, 71290 Ormes (France) par Franck Deschenaux et Dorian Mouton. Après la constitution de la Société, une première levée de fonds a été réalisée en date du 05.07.2025 pour augmenter le capital social à 105 100 €

Le capital social est intégralement libéré. À l'issue de l'offre, le capital social de la société sera composé d'une seule catégorie d'actions ordinaires conférant des droits identiques.

Le table de capitalisation du projet sportif est accessible à l'adresse suivante : <https://www.equideal.io/data-room>

IV – Titres offerts à la souscription

IV.1 – Droits attachés aux titres offerts à la souscription

La souscription de titres dans un projet sportif d'Equideal :

- **Confère un droit à percevoir une fraction des revenus économiques** générés par le cheval à l'issue du projet sportif. Ce droit est proportionnel au nombre de parts (jetons) détenues et est conditionné par la revente du projet sportif et sa valorisation.
- **Confère également un droit d'accès à l'information** concernant le suivi du projet sportif et les performances du cheval, tel que détaillé dans la documentation du projet.

Par contre, la souscription de titres dans un projet sportif d'Equideal :

- **Ne confère aucun droit de propriété ou de copropriété sur l'animal lui-même.** Les investisseurs n'ont donc pas de contrôle direct sur le cheval, sa gestion, son entraînement, ou les décisions relatives à sa carrière sportive.
- **Ne confère pas de droits de vote** au sein de la société Equideal.io ni de droits de décision opérationnels.

IV.2 – Conditions liées à la cession ultérieure des titres offerts à la souscription

Clauses restreignant la faculté de céder les titres souscrits

- **Absence de négociabilité et de marché secondaire :** Les parts de projet sportif d'Equideal sont explicitement définies comme non cessibles et non transférables à des tiers. Il n'existe pas de marché secondaire pour cet actif. Par conséquent, les investisseurs ne peuvent pas céder leurs tokens avant la fin du projet sportif. Cette caractéristique est fondamentale pour la qualification des parts et cela les distingue des valeurs mobilières au sens de MiFID II.
- **Inaliénabilité temporaire / Rachat exclusif par Equideal :** Les parts de projets sportifs peuvent uniquement être rachetées par Equideal à l'issue du projet sportif. Cela signifie que l'investisseur ne peut pas sortir du projet avant son terme et est lié à Equideal jusqu'à la revente du cheval. Chaque cheval fait l'objet d'une émission spécifique, et toutes les parts souscrites pour un même projet sportif sont identiques (mêmes droits, même valeur, même échéance).

Clauses de cession forcée

- **Rachat par Equideal à l'issue du projet sportif :** La seule clause de cession forcée est le rachat des parts de projets sportifs par Equideal à la fin du projet sportif
- **Conditions financières :** La compensation financière de l'acheteur est basée sur son acquisition initiale de parts de projet sportif, bonifiée de la valorisation du cheval. Le prix de rachat est calculé comme suit : prix de cession de vente du projet sportif * (% de détention/propriété du cheval par Equideal / nombre de parts lié au projet sportif.)
- **Part de titres souscrits :** L'investisseur sera tenu de céder la totalité des parts liés au projet sportif qu'il détient, car le rachat par Equideal intervient à la clôture du projet.

La reprise des parts prend donc la forme d'un rachat à la fin d'une période donnée (contractuellement définie) des droits initialement acquis par les clients.

Extrait du contrat de vente des parts du projet sportif :

“ARTICLE 10 – RACHAT DES PARTS VIA LA SOCIETE EQUIDEAL

A l'issue du projet sportif, la SOCIETE revend le projet sportif et les parts du cheval qui est un élément essentiel dudit projet.

La SOCIETE s'engage ainsi à racheter les parts détenus par l'ACHETEUR consécutivement à la revente du cheval ou des parts de cheval détenues par la SOCIETE.

La SOCIETE s'engage à racheter les parts de l'ACHETEUR dans un délai de ____* à compter de la revente du cheval ou des parts de cheval détenues par la SOCIETE.

En aucun cas la SOCIETE ne garantit une valeur de rachat des parts détenus par l'ACHETEUR.

La SOCIETE œuvre toutefois, pendant toute la durée du projet sportif, à la valorisation du cheval.”

* Cette durée varie en fonction du projet sportif. Ici pour le projet de Gaby de Courcel, le projet sportif est établi sur une durée effective de 24 mois, soit un équivalent de deux ans.

IV.3 – Risques attachés aux titres offerts à la souscription

L'investissement dans des sociétés non cotées comporte des risques spécifiques :

L'investissement présente un risque de perte totale ou partielle du capital en raison de l'illiquidité des titres, rendant leur revente incertaine, et le retour sur investissement dépend directement de la réussite du projet financé. De plus, le prix d'acquisition des titres pourrait être surévalué en l'absence d'une expertise indépendante pour leur valorisation.

Risques Fiscaux :

- **Fiscalité des plus-values** : Les plus-values réalisées lors de la revente des parts ou des jetons sont soumises à la fiscalité des plus-values mobilières ou des actifs numériques, selon la qualification juridique des jetons au moment de la cession. Les règles fiscales peuvent évoluer et impacter le rendement net de l'investissement. Il est recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal pour évaluer leur situation personnelle.
- **Évolution de la réglementation fiscale** : La réglementation fiscale applicable aux actifs numériques et aux investissements participatifs est en constante évolution. Tout changement législatif ou réglementaire pourrait avoir un impact négatif sur la rentabilité de l'investissement.

Les revenus ou plus-values éventuellement perçus par les investisseurs dans le cadre de l'opération sont soumis à la fiscalité de droit commun applicable à leur situation personnelle (impôt sur le revenu, prélèvements sociaux, fiscalité des plus-values mobilières, fiscalité internationale le cas échéant).

Il appartient à chaque investisseur de se rapprocher de son conseil fiscal habituel pour évaluer les incidences fiscales spécifiques liées à sa participation.

Chaque investisseur reçoit, avant toute souscription effective :

- Le présent Document d'Information Synthétique ;
- Le ou les contrats encadrant sa participation, y compris les conditions générales de souscription, les modalités de gestion, les droits attachés aux parts et les modalités de sortie ;
- Une note explicative propre au projet concerné, incluant la description des actifs, le calendrier, la durée de l'opération, et les hypothèses de rendement.

L'ensemble de ces documents sont présents dans la data room d'Equideal disponible : <https://www.equideal.io/data-room>

IV.4 – Modification de la composition du capital de l'émetteur liée à l'offre

L'AMF nous précise que les Security Tokens relèvent de la notion de valeur mobilière au sens du droit de l'Union Européenne.

L'AMF considère de plus que, dès lors que les parts de projets sportifs (token) confèrent des droits financiers dont les flux financiers correspondants sont versés au détenteur du titre (ici l'acheteur) par l'émetteur du titre (ici EQUIDEAL), il peut être qualifié de valeur mobilière au sens de la directive concernant les marchés d'instruments financiers (MIF) dont la dernière version (2014/65/UE « MiFID 2 ») est entrée en vigueur le 3 janvier 2018 .

Les parts de projet sportif envisagées par EQUIDEAL confèrent bien un droit financier : un retour sur investissement à la fin d'un projet sportif autorisant la revente d'un cheval.

On peut donc raisonnablement qualifier ces parts de projets sportifs de valeurs mobilières, et donc d'instruments financiers.

Malgré tout, les parts ne sont pas de nature à conférer des droits financiers ou politiques.

Ainsi, les parts émises sur les projets sportifs ne sont pas de nature à modifier la répartition du capital social de la société EQUIDEAL.

V – Relations avec le teneur de registre de la société

La Société assure elle-même la tenue du registre des mouvements de titres et des comptes individuels des actionnaires. Les attestations d'inscription en compte seront délivrées aux actionnaires dans leur compte souscripteur sur l'application Equideal.io

VI – Interposition de société(s) entre l'émetteur et le projet

Aucune société ne vient s'interposer entre l'émetteur et le projet.

L'émission des offres est assurée exclusivement par la société Equideal, via son application mobile "Equideal.io", disponible depuis le 8 avril 2025 sur l'Apple Store et le Play Store.

VII – Modalités de souscription

Modalités de recueil et de transmission des bulletins de souscription :

Les bulletins de souscription seront recueillis et transmis à Equideal via l'application [Equideal.io](https://equideal.io).

Sur cette plateforme dédiée, les souscripteurs devront compléter un formulaire en ligne, attestant de leur compréhension des risques et des caractéristiques spécifiques des parts de projets sportifs Equideal.

Les souscripteurs devront ensuite spécifier le nombre de parts qu'ils souhaitent acquérir, procéder à la signature électronique du contrat et compléter le processus de vérification d'identité (KYC) afin d'authentifier les investisseurs et de garantir la conformité aux réglementations en matière de sécurité, de lutte contre le blanchiment d'argent et la fraude fiscale.

La transmission des données se fera de manière électronique, garantissant la traçabilité et la sécurité des informations.

Règles appliquées en cas de sur-souscription :

Le processus étant totalement automatisé il n'y a normalement aucun risque de sur-souscription, néanmoins, en cas de sur-souscription, Equideal appliquera les règles suivantes :

Priorité aux premiers souscripteurs : Une priorité pourra être accordée aux premiers investisseurs ayant validé leur souscription et effectué leur paiement. Les détails de cette règle seront précisés dans la documentation juridique.

Remboursement des excédents : Les montants excédentaires des souscriptions non allouées seront intégralement restitués aux investisseurs concernés dans un délai de 15 jours ouvrés suivant la clôture de l'offre, selon les modalités de restitution décrites ci-dessous.

Révocabilité des souscriptions

Les souscriptions sont irrévocables après la clôture de l'offre. Avant la clôture, les investisseurs auront la possibilité de révoquer leur souscription selon les conditions spécifiées dans le bulletin de souscription.

Documentation juridique

Vous êtes invités à cliquer sur le lien [hypertexte suivant](#) pour accéder à la documentation juridique vous permettant de répondre à l'offre :

- Bulletin de souscription : <https://www.equideal.io/data-room>
- Fiche de renseignement à compléter et à retourner à la société : Fiche de renseignement digitalisé via l'application Equideal.io

Voici un calendrier indicatif des étapes clés de l'offre pour les investisseurs :

- Dépôt du DIS avant l'ouverture de la période de l'offre à l'adresse suivante : depotdis@amf-france.org
- Date d'ouverture de l'offre : 01.04.2025
- Date de clôture de l'offre : 01.07.2025
- Délai d'émission des titres offerts : 15 jours maximum (après la validation des souscriptions et le débit des fonds)
- Date et modalités de communication des résultats de l'offre : Les résultats seront communiqués par e-mail à tous les souscripteurs au maximum 15 jours après l'émission et seront également disponibles sur la plateforme Equideal au sein de l'onglet "mes projets"

Tout au long de la période de l'offre, les souscriptions sont traitées en appliquant le principe du « premier arrivé, premier servi ». Les souscripteurs versent la somme correspondant au montant de leur souscription une fois qu'ils ont signé leur bulletin de souscription. Les titres sont émis au fur et à mesure de la période de l'offre, lors de réunions du Conseil d'administration constatant la réalisation de l'augmentation de capital le cas échéant partielle.

Modalités de restitution du montant de la souscription

En cas de non-réalisation de l'offre : Si l'offre ne se réalise pas (par exemple, si le montant minimum de levée de fonds n'est pas atteint), l'intégralité des sommes souscrites sera restituée aux investisseurs dans un délai de 30 jours ouvrés suivant la date de clôture de l'offre. Le remboursement s'effectuera via le même moyen de paiement utilisé lors de la souscription.

En cas de sur-souscription (pour la partie excédentaire) : Comme mentionné précédemment, les montants excédentaires dus à une sur-souscription seront restitués aux investisseurs dans un délai de 15 jours ouvrés suivant la clôture de l'offre, via le même moyen de paiement.

Cliquer sur le lien suivant pour accéder au Bulletin de souscription au projet sportif qui fait référence aux modalités de restitution du montant de la souscription : <https://www.equideal.io/data-room>

Fonctionnement économique de l'opération, en tenant compte :

- Du montant souscrit par l'investisseur (librement déterminé, à partir de 50 €) ;
- De frais d'entrée de 7 % TTC, intégrés dans le prix de chaque part ;
- De l'absence de frais de gestion récurrents ou de commission sur la plus-value ;
- Et de l'impact de l'évolution de la valeur des chevaux de sport, liée à leur performance sportive et aux conditions de marché au moment de la cession.

L'opération repose sur un cycle unique (acquisition – valorisation – revente), d'une durée comprise entre 1 et 5 ans selon le projet. La rentabilité dépend directement du différentiel entre la valeur d'achat (nette des frais) et la valeur de revente de l'actif sous-jacent.

Scénario	Évolution du prix de revente	Base de valorisation (sur 93 €)	Montant investi (tout frais inclus)	Gain / Perte net(te)	Rendement net	Explication
Défavorables	-20 %	74,40 €	100,00 €	-25,60 €	-25,6 %	Le projet sportif perd 20 % de valeur à partir de 93 €, soit une revente à 74,40 €.
Médian	10 %	102,30 €	100,00 €	2,30 €	2,3 %	Le projet sportif gagne 10 % sur 93 €, soit une revente à 102,30 €.
Favorable	50 %	138,50 €	100,00 €	38,50 €	38,5 %	Le projet sportif gagne 50 % sur 93 €, soit une revente à 138,50 €.

Avertissement : Ces scénarios sont donnés à titre indicatif et ne constituent en aucun cas une garantie de performance. Le rendement effectif dépendra des conditions de valorisation et de revente réelles, ainsi que d'aléas propres à l'investissement dans des actifs vivants. Une perte en capital est possible. Ce type de placement doit être considéré dans une logique de diversification patrimoniale, et ne doit pas constituer une part disproportionnée de l'allocation globale de l'investisseur.

Lorsque l'offre du projet sportif est clôturée, nous remettons directement les plus-values à nos investisseurs sur leur comptes Equideal au sein de notre application Equideal.io, pour réaliser cela nous passons par l'intermédiaire du prestataire NILOS France SAS qui est enregistré PSAN depuis 2023 sous le numéro E2023-074 auprès de l'AMF.